



Fédération étudiante  
collégiale du Québec  
*Unis par la force d'une voix*

## MÉMOIRE SUR LES SOUMISSIONS PRÉBUDGÉTAIRES PROVINCIALES 2025-2026

---

*À l'attention du ministère des Finances*

128<sup>e</sup> Congrès ordinaire  
15, 16 et 17 novembre 2024  
Rouyn-Noranda

## **Fédération étudiante collégiale du Québec**

400-3737, boul. Crémazie E, 7e étage

Montréal (Québec), H1Z 2K4

Téléphone : 438 862-9989

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)

Courriel : [info@fecq.org](mailto:info@fecq.org)

Recherche, analyse et rédaction :

**Antoine Dervieux, présidence**

Révision et correction :

**Jacob Parisée, vice-présidence**

---

## **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 70 000 membres, répartis dans 28 établissements collégiaux à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population étudiante collégiale. La qualité de l'enseignement dans les établissements collégiaux, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis près de 35 ans. Pour la FECQ, tou.te.s devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

### **La voix de la population étudiante québécoise au niveau national**

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté étudiante. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de l'enseignement supérieur. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>ACRONYMES.....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC.....</b>	<b>5</b>
<b>SOUSSIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2024-2025.....</b>	<b>7</b>
<b>Rémunération des stages.....</b>	<b>7</b>
Stages effectués au public et au parapublic.....	8
Stages effectués au privé.....	9
<b>Politique de subvention pour financer les initiatives qui visent à contrer l’insécurité alimentaire sur les campus d’enseignement supérieur.....</b>	<b>9</b>
<b>Bourses Parcours pour la mobilité étudiante.....</b>	<b>12</b>
<b>Infrastructures.....</b>	<b>14</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>16</b>
<b>RAPPEL DE RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>17</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>18</b>

## **ACRONYMES**

---

AFE: Aide financière aux études

BAQ: Banques alimentaires du Québec

CÉGEP: Collège d'enseignement général et professionnel

FECQ: Fédération étudiante collégiale du Québec

IRIS: Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

MES: Ministère de l'enseignement supérieur

PAGI: Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures

PARES: Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur

ORES: Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur

UEQ: Union étudiante du Québec

VGQ: Vérificateur général du Québec

## INTRODUCTION

---

Le budget annuel du Québec constitue un moment déterminant dans l'année législative, définissant les allocations pour les ministères, organismes et entités gouvernementales pour l'année suivante, tout en reflétant les orientations économiques que le gouvernement entend poursuivre. Ces décisions, prises par le ministre des Finances, révèlent rapidement les priorités gouvernementales et les moyens envisagés pour atteindre leurs objectifs.

Dans cette perspective, de nombreuses organisations sont consultées lors de l'élaboration du budget afin d'obtenir des avis sur les orientations à adopter. À cet égard, la Fédération étudiante collégiale du Québec soumet ses recommandations et attentes pour le prochain budget provincial. Ces propositions visent non seulement à favoriser le développement du réseau collégial, mais aussi celui des régions et à traiter les enjeux sociaux actuels où l'enseignement collégial peut jouer un rôle plus prépondérant.

Face à une population québécoise préoccupée par un resserrement budgétaire, et considérant que la population étudiante est déjà l'un des groupes les plus vulnérables financièrement, de nombreux sacrifices sont consentis pour poursuivre leurs études. Cela motive ainsi les demandes de la Fédération visant à garantir l'accessibilité continue des études postsecondaires.

Alors que les prochaines élections arrivent à grands pas, ce budget sera l'une des dernières opportunités pour le gouvernement de démontrer l'importance qu'il accorde au réseau de l'enseignement supérieur. Plus que jamais, l'enjeu de l'accessibilité aux études se voit menacé par le contexte socio-économique et par la situation actuelle du réseau de l'enseignement supérieur. La FECQ alignera donc ses recommandations dans l'optique d'une meilleure accessibilité aux études.

## CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC

---

À la suite de l'annonce du budget 2024-2025, certaines décisions soulèvent encore plusieurs questionnements. En effet, si le précédent budget annonçait, entre autres, d'importants investissements attendus dans le logement étudiant, il présentait aussi un important déficit budgétaire. Ce dernier, chiffré à plus de 11 milliards de dollars, laisse alors planer une incertitude quant à la pérennité des mesures disponibles pour la population.

Lorsqu'il est question de la communauté étudiante collégiale, plusieurs aspects sont à prendre en compte. Depuis les dernières années, le contexte inflationniste inquiétant mène directement à une crise du coût de la vie sans précédent accompagnée d'un manque d'équité dans les mesures d'aide présentes.

C'est grâce à la parution du Bilan-Faim 2024 présenté par le réseau des Banques alimentaires du Québec (BAQ) qu'il a réellement été possible de mesurer les impacts de l'augmentation du coût de la vie, mais plus particulièrement du panier d'épicerie, sur la population étudiante québécoise. Il est important de noter qu'entre 2011 et 2023, une hausse marquée de 540% de demandes provenant de la population étudiante postsecondaire a été observée auprès du réseau des BAQ. En effet, c'est environ une personne sur cinq dans le réseau postsecondaire qui a recours, chaque mois, à l'aide alimentaire. Un pourcentage alarmant de la population qui arpente jour après jour nos cégeps et nos universités à besoin, chaque mois, de l'aide des BAQ pour subvenir à ses besoins de base. Notons que 41% des personnes étudiantes dans le réseau postsecondaire qui acheminent des demandes aux banques alimentaires ont comme première source de revenu l'aide financière aux études (AFE). Une réalité qui prouve selon la FECQ que l'AFE échoue à donner accès à un niveau de vie digne aux bénéficiaires. (Banques alimentaires du Québec, 2023)

Année après année, la population étudiante se mobilise pour la rémunération des stages, mais malheureusement, aucune mesure n'est mise en place pour faire cesser cette injustice. Dans un contexte où tous les prix augmentent, il est questionnable de voir que la grande majorité des stagiaires du Québec, ne reçoit toujours pas de rémunération pour leur travail. Les futures infirmières, les futurs ambulanciers, les futures enseignantes ou les futurs travailleurs sociaux arrivent sur le marché du travail déjà à bout de souffle. Une rémunération pour leurs stages leur aurait pourtant permis de s'éviter de jongler entre un ou plusieurs emplois à temps partiel, études, stages, famille, amis, etc.

Alors qu'une période de resserrement économique semble se dessiner en vue d'un équilibre budgétaire, la FECQ, tout en étant sensible à cette orientation, tient à souligner la nécessité de continuer à soutenir et à bonifier les mesures pour la population étudiante et d'initier de nouvelles solutions qui sont primordiales pour améliorer les conditions d'étude.

# SOUSSIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2024-2025

---

## Rémunération des stages

Depuis déjà de nombreuses années, la FECQ ainsi que d'autres acteurs et actrices du mouvement étudiant militent pour une rémunération de tous les stages effectués en enseignement supérieur. Alors que le coût de la vie augmente à une vitesse alarmante, un nombre grandissant de stagiaires expriment avoir de la difficulté à subvenir à leurs besoins de base lors de leurs stages qui sont très souvent effectués à temps plein. À la suite d'une mobilisation importante des membres collégiaux de la FECQ et des membres universitaires de l'Union étudiante du Québec (UEQ), il a été possible d'assister à la création du *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires*, qui a permis à plus de 12 000 stagiaires par année en formation professionnelle, technique et universitaire de voir leur travail dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux réellement récompensé (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2023a). Toutefois, la création des bourses Perspective Québec dans le cadre de l'*Opération main-d'œuvre* fait en sorte que huit des seize programmes de formations ont perdu leur éligibilité aux bourses du *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires*. Cela signifie que les récipiendaires qui pouvaient recevoir jusqu'à 2500\$ au collégial et 4000\$ à l'université ont maintenant seulement accès à des bourses d'une valeur de 1500\$ ou 2500\$, selon l'ordre d'études, par session. Notons que certains domaines qui bénéficient de la bourse initiale se sont vus écartés des domaines admissibles de la seconde bourse. De plus, si le premier programme avait pour but une rémunération partielle des efforts fournis dans ces techniques, les bourses Perspectives Québec ont pour principal objectif de hausser les inscriptions dans des programmes menant à des domaines en pénurie de main-d'œuvre (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2023b). Enfin, les bourses Perspective Québec peuvent également être versées aux personnes étudiantes ayant des stages rémunérés, ce qui aggrave l'iniquité qui persiste dans les réseaux collégial et universitaire québécois puisque les stagiaires des secteurs public et parapublic, qui sont majoritairement des femmes, demeurent désavantagés.

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a permis de remettre la lumière sur la place des domaines à prédominance féminine, et plus largement de la place des femmes dans la question de la rémunération des stages. Il est notamment possible de voir que 74% des stagiaires du réseau collégial sont des femmes, et qu'à l'échelle du réseau universitaire, deux des trois domaines qui occupent le plus de stages ne sont pas rémunérés et sont en majorité fréquentés par des femmes. En effet, 76% des stagiaires du domaine de la santé et 75% des stagiaires en éducation sont des femmes (Lokrou, M et Posca, J, 2023). Cette tendance de non-rémunération des stages dans les domaines traditionnellement féminins est plutôt généralisée à l'échelle du réseau de l'enseignement supérieur.

Selon la recherche publiée par l'IRIS en octobre dernier, bien que le stage soit considéré comme une étape d'une formation, cette seule distinction entre un travail rémunéré et un stage étudiant ne peut « justifier l'absence de rémunération pour le travail réalisé ». Il faut aussi ajouter que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a reconnu en 2019 que les stages de mise en œuvre des compétences sont des stages durant lesquels les stagiaires ont le devoir de « mettre en œuvre de façon autonome des activités complexes en tenant compte de tous les facteurs en présence » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019 cité dans Lokrou, M et Posca, J, 2023).

Alors qu'une première motion visant la rémunération des stages a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en mars 2023, ainsi qu'une seconde en octobre de la même année, le

mouvement étudiant s’attendait à ce qu’une rémunération des stages se retrouve dans le budget de la même année. Au moment de l’annonce du budget aucun investissement pour les stages n’avait été prévu. Le gouvernement avait fait le choix de revenir sur ses engagements, pourtant maintes fois réitérés, laissant les stagiaires, cette année encore, dans la précarité et la déception. La FECQ estime qu’un investissement considérable au budget est de mise afin que les stagiaires du milieu collégial et universitaire n’aient plus à choisir entre leur réussite scolaire et leur sécurité financière.

### Stages effectués au public et au parapublic

Dans le cadre de l’exercice que représentent les soumissions prébudgétaires, la FECQ croit qu’il est essentiel d’évaluer les coûts de la rémunération de tous les stages au public et parapublic. Considérant que le salaire minimum actuellement en vigueur, soit 15,75\$/h, ne suffit pas à sortir une personne de la pauvreté selon le calcul du revenu viable (Labrie, V., Nguyen, M. et Couturier, E.-L., 2023), la FECQ estime que l’utilisation de l’échelle salariale qui s’applique aux stagiaires de la fonction publique québécoise serait plus appropriée. Ainsi, les stagiaires du niveau collégial se verraient rémunérés à la hauteur de 18,65\$/h tandis que leurs homologues universitaires obtiendraient un montant correspondant à 23,71\$/h.

Selon les estimations effectuées par Lokrou et Posca (2023), 64% des 116 452 stages non rémunérés effectués chaque année se déroulent au sein des réseaux public et parapublic et sont répartis de la façon suivante entre les deux ordres d’enseignement : 37% au collégial et 63% à l’université. Ainsi, selon les calculs effectués par ces mêmes autrices, il coûterait au gouvernement 545,6 M\$ par année afin de rémunérer adéquatement les stagiaires du réseau public et parapublic.

Si on suit la tendance des dernières années, on peut constater que la pénurie de main-d’œuvre, qui frappe de plein fouet la société québécoise, n’a pas comme solution les résultats escomptés en matière d’attraction (Bussièrès-McNicoll, 2024) dans les domaines de l’éducation, de la santé et des services sociaux introduit par le *Programme Perspective Québec*. Ainsi, la FECQ pense que le Québec gagnerait donc à instaurer des conditions de travail adéquates dans ces milieux de travail, le tout débutant notamment par une rémunération des stages. Cette mesure, en plus d’accroître l’attraction dans les domaines clés, pourrait apporter une meilleure rétention et délivrer des personnes diplômées moins épuisées au terme de leur formation.

Demande de la FECQ n°1	Rémunérer tous les stages de mise en œuvre des compétences obligatoires effectués dans le réseau public et parapublic dans le cadre d’études supérieures.	Coût : 545,6M\$
------------------------	---	-----------------

### Stages effectués au privé

Puisque l’objectif est une rémunération de tous les stages de façon à ce que les iniquités entre les membres de la communauté étudiante disparaissent, il est également important de veiller à ce que tous les stages effectués au privé soient rémunérés. Bien qu’un crédit d’impôt pour les stages en milieu de travail existe depuis 2001, il serait faux de croire que toutes les entreprises accueillant des stagiaires utilisent ces crédits pour rémunérer leurs stagiaires. En effet, la très grande majorité des stagiaires de niveau collégial en pharmacie, en graphisme ou en mode ne sont pas rémunérés pour le travail accompli au sein des entreprises qui les accueillent. La FECQ estime qu’une bonification des taux du crédit d’impôt applicables aux dépenses engagées, les

faisant passer de 30%-50% à 60%-80% (Revenu Québec, 2023), serait essentiel afin de pouvoir dire qu'au Québec, toutes les personnes stagiaires sont rémunérées dans le cadre de leur travail. De plus, il serait important de réviser à la hausse les salaires maximums admissibles les faisant passer de 21\$/h à 25\$/h pour les personnes stagiaires et de 35\$/h à 40\$/h pour la personne chargée de la supervision des stagiaires.

Pour ce qui est de chiffrer une telle mesure, la FECQ se doit de considérer les coûts actuels de ce crédit d'impôt. Il est possible de noter qu'en 2019, 5954 entreprises bénéficient de cette mesure dont le coût s'élève en moyenne à 60 M\$ par année selon les données de 2017 à 2020 (Lokrou, M et Posca, J, 2023). Selon la FECQ, le changement de paramètre proposé augmenterait non seulement le montant du crédit d'impôt, mais inciterait également plus d'entreprises privées à accueillir des stagiaires rémunérés. Par conséquent, la FECQ estime que les sommes attribuées au crédit d'impôt pour stages en milieu de travail devraient passer de 60 M\$ par année à 125 M\$ par année.

<p>Demande de la FECQ n°2</p>	<p>Revoir certaines modalités et accroître les taux du crédit d'impôt applicables aux dépenses engagées par les entreprises privées rémunérant les stagiaires de façon à ce que les stages effectués au privé soient tous rémunérés.</p>	<p>Coût : environ 125 M\$</p>
-------------------------------	--	-------------------------------

## **Politique de subvention pour financer les initiatives qui visent à contrer l'insécurité alimentaire sur les campus d'enseignement supérieur**

Lors de la rentrée d'automne 2024, la FECQ, dans le cadre de sa campagne *Renversons le poids de la précarité* annonçait s'atteler à un sujet encore peu repris ou discuté. En effet, à l'aube de cette rentrée, bien que profondément enracinée, l'insécurité alimentaire au sein de la population étudiante postsecondaire ne semble pas attirer l'attention des décideurs publiques. Alors que cet enjeu précis était déjà quantifié par des statistiques alarmantes, mais peu abordées, la FECQ ainsi que l'UEQ, dans l'élan de leur campagne, ont décidé de mettre de l'avant cet enjeu comme étant un facteur central de la précarité étudiante qui touche le réseau postsecondaire.

En octobre 2023, le réseau des BAQ publiait le *Bilan-Faim*, un imposant rapport statistique des services octroyés par le même regroupement au cours de la précédente année. Il était notamment possible d'y apprendre qu'une hausse marquée de 540% de la demande provenant de la population étudiante postsecondaire a pu être observée entre 2011 et 2023. Il était aussi possible d'y apprendre que sur les 872 000 personnes qui bénéficient chaque mois de l'aide alimentaire des BAQ, 82 840 étudient dans le réseau postsecondaire. Ce sont 9,5% des bénéficiaires qui fréquentent le réseau de l'enseignement supérieur (Banques alimentaires du Québec, 2023). Ces chiffres viennent confirmer que le visage de l'insécurité alimentaire change année après année. Il est à mentionner qu'à la vue de la situation, pourtant déjà bien alarmante, la FECQ s'attendait à voir une aggravation des statistiques quant à la population étudiante postsecondaire dans le portrait brossé par le *Bilan-Faim 2024*. Lors de la parution de celui-ci, les hypothèses de la FECQ se sont avérées vraies. En effet, une partie encore plus importante de la population étudiante postsecondaire figurant dans les groupes distinctifs, cumulant 10,5% des 940 000 personnes qui

ont bénéficié chaque mois de l'aide alimentaire des BAQ. En augmentant de 1% entre 2023 et 2024, le pourcentage de personnes étudiantes mensuellement dépannées par le réseau des BAQ atteint un peu moins de 100 000. Cette situation touche une personne sur cinq dans nos établissements collégiaux et dans nos universités (Banques alimentaires du Québec, 2024).

En 2023, l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (ORES) a publié un dossier thématique sur l'accessibilité financière aux études dont une des conditions traitées était l'insécurité alimentaire. Il est notamment possible d'y apprendre que l'insécurité alimentaire crée une réduction de la capacité de concentration, une mauvaise santé mentale et physique, une réduction du temps alloué aux études, des notes plus basses ainsi qu'une hausse des échecs et des abandons de cours (Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur, 2023). Ces conséquences de la précarité financière et de l'insécurité alimentaire impactent directement les chances de réussite de la population étudiante. Ainsi, la FECQ croit qu'une solution pour contrer l'insécurité alimentaire et, donc, accroître la réussite en enseignement supérieur serait de financer les initiatives par le MES.

Sur les campus, il est aussi possible d'observer les effets concrets de cette crise silencieuse. Alors que certains établissements offrent déjà des solutions visant à contrer l'insécurité alimentaire sur les campus d'enseignement supérieur, rares sont ceux qui peuvent répondre adéquatement à la demande. Ces initiatives menées parfois par l'administration de l'établissement, souvent par les associations étudiantes, nécessitent d'importants investissements en temps, en énergie, mais surtout en financement. Ceux-ci assurent la propreté et l'entretien fréquent des installations tout en permettant leur réapprovisionnement régulier. Ces initiatives peuvent prendre la forme d'étagères communautaires, de paniers de denrées ou encore de guignolées, mais prennent souvent la forme des « frigo » communautaires qui peuvent être collaboratifs ou non-collaboratifs. Alors qu'un « frigo » collaboratif invite la population étudiante qui le peut à déposer des restants ou des plats, les « frigo » non collaboratifs miseront davantage sur l'approvisionnement de fournisseurs externes, qui sont parfois rémunérés, mais pas dans tous les cas, pour la nourriture fournie dans le réfrigérateur communautaire.

Dans le cas d'initiatives approvisionnées par des fournisseurs, lorsque le moment du réapprovisionnement est récurrent ou connu de la population étudiante, il n'est pas rare de constater que de nombreuses personnes étudiantes sont prêtes à faire une longue file dans l'attente, parfois l'espoir, de pouvoir bénéficier de l'aide mise en place. Il n'est donc pas rare de voir que, quelques minutes après le réapprovisionnement, l'installation a rapidement été vidée. Un financement qui prendrait la forme d'une subvention permettrait alors d'accroître les fonds disponibles pour cette initiative et accentuer la fréquence de réapprovisionnement pour mieux répondre aux besoins et laisser moins de personnes étudiantes dans des situations d'insécurité alimentaire et de précarité étudiante.

Un autre facteur important du *Bilan-Faim* qui impacte grandement la population étudiante postsecondaire réside en le lien tracé par le réseau des BAQ entre l'insécurité alimentaire et le programme d'AFE. En effet, dans le *Bilan-Faim 2024*, 38% de la population étudiante qui avait recours mensuellement à l'aide alimentaire prodiguée par le réseau des BAQ avait comme principale source de revenu l'AFE (Banques alimentaires du Québec, 2024). Cette statistique vient démontrer que les montants octroyés par l'AFE ne sont pas suffisants et envoient un peu moins de 40 000 personnes étudiantes directement dans les banques alimentaires.

Bien que la FECQ estime que cette crise silencieuse nécessite des solutions durables, il est aussi essentiel d'agir immédiatement. Pour répondre à cette situation, la FECQ recommande que le gouvernement mette en place une politique de subvention pour financer les initiatives contre

l'insécurité alimentaire dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette politique viendrait encourager les campus qui bénéficient déjà de solutions d'urgence pour contrer l'insécurité alimentaire afin de les pérenniser et de multiplier le nombre de personnes étudiantes aidées, mais agira aussi à titre d'incitatif pour les établissements qui n'en possèdent toujours pas de s'en doter.

Lorsqu'il est question des montants attribués dans le cadre de cette politique de subvention, l'instauration et le démarrage d'une initiative peut varier entre 1 000\$ et 7 500\$ en fonction du type d'initiative. Un « frigo communautaire » sera plus cher à instaurer dû aux coûts d'achat, d'installation et d'affichage, alors qu'une étagère communautaire pourra coûter moins cher. La FECQ croit donc que ce montant pourrait être évolutif en fonction du type d'initiative mise en place. Il est aussi important de noter que plusieurs institutions jouissent déjà de la présence d'initiatives de la sorte sur leur campus. Au niveau de l'entretien et de l'approvisionnement, la FECQ pense qu'il est raisonnable d'attribuer 1\$ par personne étudiante sur le campus. Ce montant permettra l'entretien courant et l'approvisionnement complémentaire à celui effectué par les différents fournisseurs. Alors que le réseau de l'enseignement supérieur cumule environ 500 000 personnes, (Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, 2024) et qu'il existe un peu moins de 48 cégeps et d'un peu moins de 20 campus universitaires, la FECQ estime que ce programme de subvention coûterait annuellement un maximum de 850 000\$ par année. Ce montant est calculé en prenant en compte qu'environ la moitié des campus d'enseignement supérieur adhérerait au projet seulement pour les fonds de réapprovisionnement et que l'autre moitié reçoit un fond maximal d'instauration de 7 500\$ ainsi que les fonds de réapprovisionnement.

Demande de la FECQ n°3	Implanter une politique de subvention pour financer les initiatives qui visent à contrer l'insécurité alimentaire sur les campus d'enseignement supérieur	Coût : Environ 850 000\$
------------------------	---	--------------------------

## **Bourses Parcours pour la mobilité étudiante**

À la suite de nombreuses demandes de la FECQ, le *Programme de mobilité étudiante interrégionale* a été mis sur pied en 2016 (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, 2016). Suite à son renouvellement lors du budget 2022-2023, ce programme semble aller chercher chaque année une audience toujours plus grande. Alors que le programme a comme échéance l'année 2026-2027, la FECQ souhaite porter la loupe sur ce programme qui mérite, selon elle, davantage de financement pour répondre aux futurs besoins de la population étudiante collégiale quant aux questions de surpopulation des cégeps en régions métropolitaines, de l'accroissement de l'implantation en région de la population ainsi que de vitalité des régions.

Au moment de la rentrée 2024, la vague de nouvelles inscriptions a semblé prendre tous les décideurs publics par surprise, alors que les démographes et les acteurs du réseau collégial avaient tiré la sonnette d'alarme depuis plusieurs années déjà. Une bien malencontreuse situation, pourtant prédite depuis plusieurs années notamment par la FECQ depuis l'adoption de son mémoire en mars 2023, *Mémoire sur l'impact des changements démographiques au Québec sur le réseau collégial* (Malette-Léonard, 2023). Au travers de ce mémoire, le portrait global qui y est dépeint semble prémonitoire. Cette recommandation se retrouve bien loin de celle faite par la Fédération des cégeps au moment de la rentrée 2024 qui quantifie le manque de place à sept cégeps (Leduc, 2024). Cette cohorte, beaucoup plus imposante que les précédentes, est constituée des petits enfants des *baby-boomers*. Les démographes estiment que la prochaine vague d'arrivants se chiffre

autour de 40 000 nouvelles personnes qui seront tentées par les études collégiales d'ici 2041 (Institut de la statistique du Québec, 2022). Compte tenu de l'état actuel de déficit d'espace au sein du réseau collégial, plus particulièrement dans les régions touchées par cette hausse, de sérieuses questions doivent être adressées telle la construction de cégeps supplémentaires qui viserait à désengorger les infrastructures actuelles. Cette solution qui a pour objectif de mettre un frein à cette intense vague de nouvelles inscriptions se base sur une meilleure régionalisation de la population étudiante. De par leurs conditions d'éligibilité, les bourses Parcours sont parfaites pour les personnes qui résident en région métropolitaine dans leurs démarches de régionalisation. En « redirigeant les étudiants potentiels des milieux ayant des espaces limités vers ceux ayant des surplus d'espace, [...] [et en] redirigeant les étudiants potentiels des milieux ayant un bon potentiel de croissance naturelle de la clientèle vers ceux ayant une croissance naturelle plus limitée », les bourses Parcours s'inscrivent comme une alternative directe pour le désengorgement des cégeps situés dans les régions métropolitaines et pour l'accroissement de l'attractivité des cégeps se situant loin des grands centres urbains (Régime budgétaire et financier des cégeps 2024-2025, 2024).

Avec la possible entrée en vigueur du *Projet de loi 74*, les cégeps de région ont de quoi se faire du souci. Comme le démontre bien le rapport de Aviseo Conseil, missionné par la Fédération des cégeps, une portion importante des cégeps de région compte sur la population étudiante internationale. Ce sont 113 programmes dans les régions hors de Montréal et de la Capitale Nationale qui pourraient fermer sans la présence de la population étudiante internationale, et 145 à l'ampleur du Québec qui se trouveraient dans la même situation (Aviseo conseil, 2021). Ce facteur alarmant tire la sonnette d'alarme quant à l'accessibilité aux études régionalement. Cette dépendance rend les programmes en question, mais plus globalement, les cégeps touchés, très exposés aux variations des seuils d'immigration. La FECQ prône d'ailleurs l'établissement d'un plan d'action pour la revitalisation des régions afin de réduire la dépendance de ces établissements aux populations étudiantes internationales. Alors qu'un total de 2 536 bourses ont été réparties entre les 20 établissements (Régime budgétaire et financier des cégeps 2024-2025, 2024), mais que les personnes demandeuses de la bourses Parcours étaient bien plus nombreuses, un investissement additionnel dans le programme en question permettrait d'atteindre les objectifs du MES de régionalisation et de revitalisation des régions, tout en désengorgeant les cégeps des grands centres urbains.

Lors des dernières rencontres avec la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme. Pascale Déry, celle-ci s'est positionnée fortement en faveur d'un investissement additionnel dans ce programme. Étant grandement en demande, ces bourses atteignent les objectifs théoriques qui lui ont été attribués. Il ne manque plus qu'à atteindre les objectifs pratiques constitués de la demande croissante.

Actuellement, 20 cégeps bénéficient de la bourse Parcours. Plus souvent hors des grands centres urbains, et avec des perspectives démographiques moins encourageantes qu'ailleurs, les cégeps bénéficiaires offrent ces bourses dans le cadre de certains de leurs programmes spécifiques. Pour l'année 2024-2025, ce sont 2536 bourses qui seront disponibles. Ces bourses ont une valeur de 7 500\$ séparés en 2 versements de 3 750\$ avec un supplément de 1 500\$ pour chacune d'entre elles et permettent à l'établissement de complémentariser la bourse déjà existante, voire de mettre en place des activités pour favoriser l'arrivée des nouvelles personnes (Régime budgétaire et financier des cégeps 2024-2025, 2024). Toutefois, les bourses peuvent être fragmentées selon la volonté de l'établissement entre les personnes éligibles à cette dernière. Il est donc possible de voir certains campus diviser le montant total afin de répondre à l'engagement pris face à chaque personne éligible.

Il est important de noter que certains établissements ont fait face à une problématique de taille en voyant le nombre de personnes éligibles à la bourse. C'est le cas du CÉGEP de Rivière-du-Loup avec environ 159 personnes éligibles et seulement 62 bourses (Goudreault, 2024). Plus du double de personnes demandeuses face à cette situation, l'administration a fait le choix de procéder à un tirage au sort, situation bien fâcheuse en prenant en compte le fait que les 88 personnes éligibles qui auront fini bredouilles avaient probablement conditionné leurs études à l'obtention de cette bourse, et que cette réalité aurait pu avoir un impact rédhibitoire sur les personnes écartées. Bien que la FECQ reconnaît que l'établissement était au courant et que cette décision ne relève pas du MES, la FECQ souhaite tout de même spécifier que cette situation a des impacts non négligeables sur la précarité étudiante. Notons que la fragmentation de ce montant aurait eu un impact tout aussi important sur le budget des boursiers. En reprenant l'exemple du CÉGEP de Rivière-du-Loup et en assumant que l'administration avait décidé de répartir l'entièreté du montant leur étant accordé, soit 62 bourses de 7 500\$ accompagnées du 1 500\$ pour chacune des bourses, c'est une somme dérisoire de 3 720\$ qui leur aurait été accordée. Une piètre réalisation face à la promesse de l'équivalent du double au moment de l'inscription des personnes éligibles. Il est essentiel de s'assurer de ne jamais laisser une situation similaire arriver de nouveau.

Il est aussi important d'ajouter que, parfois, la répartition des bourses Parcours va au-delà des réalités démographiques propres au cégep touché. Par exemple, des villes comme Rimouski avec un taux de logement inoccupé avoisinant le 0% ne peuvent se permettre de mousser la mobilité interrégionale de la sorte par manque de ressources matérielles pour accueillir les nouvelles arrivées (Société canadienne d'hypothèque et de logement, 2024). Notons qu'un marché locatif considéré en équilibre se stabilise autour de 3% (Dubuc, 2023).

Alors que le financement du programme a déjà fait l'objet d'importants investissements, la FECQ recommanderait de revoir à la hausse les investissements pour les années 2025-2026 et 2026-2027. Compte tenu de la forte demande et du fait que certains campus ont fait le choix de tirer au sort les récipiendaires de la bourse, il est indéniable qu'il contribue à pallier à divers problèmes qui immobilisent le réseau collégial, mais pour continuer sur cette belle lancée, ce programme mérite une revalorisation qui se diviserait en deux branches. La première, une campagne publicitaire ciblée dans les grands centres pour accroître la notoriété du programme auprès des personnes qui sont éligibles géographiquement. Dans le cadre du *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur* (PARES) une enveloppe de 150 000 \$ a été jugée nécessaire pour revaloriser et promouvoir durant un an les études collégiales et universitaires. En ce sens, un montant de 500 000 \$ pour financer une campagne publicitaire semble suffisant. Pour la seconde branche, la FECQ recommande de remplacer le montant pour 2025-2026 qui s'élève à 26,6 M\$ par le montant prévu pour 2026-2027 qui s'élève à 37,1 M\$. Cette augmentation permettrait de passer de 2 536 bourses à un peu plus de 4 100 bourses. Cette revalorisation du programme permettrait d'accroître le nombre de bénéficiaires par programme, voire d'accroître le nombre de programmes bénéficiaires.

**TABLEAU 1 : Répartition des sommes additionnelles destinées aux bourses Parcours annoncées pour soutenir les étudiants tout au long de leur parcours selon le volet dans lequel elles ont été intégrées et indexées (en milliers de dollars)**

Volet	<u>2022-2023</u>	<u>2023-2024</u>	<u>2024-2025</u>	<u>2025-2026</u>	<u>2026-2027</u>	<u>Total</u>
Bourses Parcours	4 450	17 240	22 820	26 610	37 050	108 170

Le financement prévu pour l'année 2025-2026 étant doré et déjà estimé à 26,6 M\$, augmenter son financement à 37,1 M\$ aurait un coût de 10,4 M\$. En y ajoutant le budget pour accroître la

visibilité de cette bourse auprès des nouvelles personnes qui vont occuper les bancs collégiaux dans les prochaines années, le coût total de cet investissement se chiffre à 10,9 M\$.

Demande de la FECQ n°4	Augmenter le montant alloué aux bourses Parcours pour la mobilité étudiante pour l'année 2025-2026	Coût : 10,4 M\$
Demande de la FECQ n°5	Investir dans une campagne publicitaire pour faire connaître le programme de bourses Parcours pour la mobilité étudiante	Coût : 500 000\$

## **Infrastructures**

Dans le contexte actuel marqué par des défis croissants pour le réseau collégial québécois, la gestion du parc immobilier des cégeps revêt une importance cruciale. À la lumière du *Mémoire sur l'impact des changements démographiques au Québec sur le réseau collégial* adopté par la FECQ en mars 2023 (Malette-Léonard, 2023), il devient impératif de réévaluer l'utilisation des infrastructures existantes afin de s'adapter aux besoins d'une population étudiante en constante évolution. En mai 2024, le Vérificateur général du Québec (VGQ) produisait devant l'Assemblée nationale son rapport quant à la gestion du parc immobilier des cégeps, rapport sonnait l'alarme publiquement à propos de l'état du réseau collégial (Saint-Louis, 2024), Le *Mémoire sur la gestion des infrastructures dans le réseau collégial* (Bergeron-Isabelle, 2024) adresse des pistes de réflexion sur l'optimisation des ressources pour répondre à l'augmentation des inscriptions, tout en s'assurant que chaque cégep puisse offrir un environnement d'apprentissage propice à la réussite académique et au bien-être de la population étudiante. Cependant, l'annonce récente du plafonnement des budgets d'investissement constitue un frein significatif à l'implémentation de ces recommandations.

Alors que le réseau collégial doit s'attendre à recevoir environ 40 000 personnes étudiantes supplémentaires d'ici 2041 (Institut de la statistique du Québec, 2022), il serait utopique de penser que le réseau collégial, tel qu'il est en ce moment, ait la capacité physique d'accueillir une hausse aussi importante de nouvelles personnes étudiantes. La FECQ suggérait d'ailleurs déjà en 2023 l'établissement de deux nouveaux cégeps dans la région métropolitaine de Montréal simplement pour rééquilibrer le nombre de personnes qui fréquentent actuellement le réseau. La vague importante qui se dresse devant le réseau collégial requiert une revitalisation et un agrandissement important de ses infrastructures (Malette-Léonard, 2023).

Alors que la solution des classes modulaires est souvent réitérée par la classe politique, la FECQ tient à exprimer un certain malaise quant aux impacts d'une telle mesure. En effet, l'implantation de classes modulaires qui prennent souvent la forme de gros conteneurs n'a que comme effet positif d'accroître le nombre de classes et donc de places théoriques au sein de celles-ci. L'ajout d'espace assis théorique n'a pas pour effet d'agrandir les installations connexes, qu'elles soient dédiées pour les activités extrascolaires, ou pour le parcours académique. En effet, l'ajout de ces modules n'accroît pas la capacité des gymnases, des bibliothèques, des cafétérias, des salles de casier, etc. Alors que la question du manque d'espace assis théorique est partiellement comblée par cette solution, il est évident que cette situation ne fait que rajouter de la pression sur les

espaces de vie connexes.

Lorsqu’il est question de la gestion des infrastructures du réseau collégial, la FECQ souhaite émettre son vif désarroi quant aux plus récentes décisions orchestrées par le MES. En mai 2023, un rapport du VGQ met en lumière l’état alarmant du réseau collégial et chiffre le coût des réparations à 1,7 milliards de dollars (Saint-Louis, 2024). Un montant particulièrement plus important que les investissements actuels dans le réseau. Selon le même rapport, ce sont 65% des bâtiments qui ont un indice d’état gouvernemental mauvais ou très mauvais, un chiffre assez dévastateur en prenant en compte l’objectif au *Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures* (PAGI) du MES d’abaisser ce pourcentage à 30% d’ici 2026 (Plan annuel de gestion des infrastructures, 2024). Cette situation critique fut saisie par le gouvernement en annonçant, quelques mois après la parution du rapport du VGQ, le plafonnement des investissements au sein des infrastructures. La FECQ peine encore aujourd’hui à comprendre cette décision. Les campus collégiaux doivent choisir quelles réparations sont les plus graves, quels bâtiments pourraient se trouver dans l’état le plus critique sans un investissement immédiat. La population étudiante paie le prix cher de ces plafonds qui réduisent les investissements dans les infrastructures. Ces plafonds restreignent, non seulement les perspectives de rénovation des bâtiments délabrés, mais la quantité et la pertinence du matériel scolaire fourni dans le contexte académique. En effet, si faire des choix déchirants quant à la priorisation des rénovations fait rage, la question de la priorisation du matériel semble aussi faire fit de la qualité de la formation octroyée à la population étudiante collégiale. Par exemple, un département de soins infirmiers qui reçoit du matériel qui n’est plus aligné avec la norme du système de santé aura un impact direct sur la qualité de la formation dispensée.

La FECQ considère donc que le MES doit accroître le financement des cégeps pour l’agrandissement et la réfection du réseau collégial. La pérennité sur le long terme des infrastructures, et plus globalement de l’accès à l’enseignement supérieur, passe directement par l’entretien d’infrastructures adéquates. Le Québec ne peut se permettre de faire une nouvelle rentrée où certaines administrations devraient refuser des personnes par manque d’espace, ou réduire la capacité parce qu’une aile complète a dû fermer pour causes d’infrastructures qui ne seraient plus sécuritaires.

Pour avancer un montant nécessaire à investir pour pérenniser le réseau collégial, la FECQ se fit au 1,7 milliards de dollars, comme avancé par le VGQ et par les sommes investies dans le *Plan annuel de gestion des infrastructures*, soit 763,8 M\$ pour l’année 2024-2025. Le montant restant à investir aux yeux de la FECQ est donc de 946,2 M\$ en procédant par une simple soustraction entre les deux sommes.

Demande de la FECQ n°6	Investir rapidement les fonds nécessaires à la résorption du déficit de maintien d’actif.	Coût : 946,2 M\$
Demande de la FECQ n°7	Investir rapidement les fonds nécessaires à l’agrandissement des cégeps en déficit d’espace théorique afin que ceux-ci puissent faire face à la croissance démographique.	Coût : montant à voir selon les projets

## CONCLUSION

---

La FECQ tient à souligner l'importance de promouvoir la poursuite des études collégiales au sein de la société québécoise. Face à la pénurie de main-d'œuvre, à la crise du coût de la vie et divers enjeux socio-économiques, la participation de la communauté étudiante collégiale s'avère essentielle au bon fonctionnement de la société québécoise.

Ainsi, une mise en place rapide des mesures proposées profitera non seulement à l'ensemble de la communauté étudiante, mais également à l'ensemble de la population. En ce sens, la FECQ continuera à dénoncer les politiques perpétuant la commercialisation de l'éducation et celles qui négligent les besoins étudiants au profit économique. L'élément essentiel qui devrait unir tous les acteurs doit demeurer la réussite des études et l'épanouissement de la jeunesse québécoise.

Ce document étant adressé à M. Éric Girard, ministre des Finances, il revient à présent à lui de proposer activement des solutions pour faire face aux défis de notre génération. Il appartient au gouvernement de décider s'il souhaite offrir réellement à l'Enseignement supérieur l'opportunité de rayonner en prenant en compte les préoccupations de la population étudiante.

## RAPPEL DE RECOMMANDATIONS

Demande de la FECQ n°1	Rémunérer tous les stages de mise en œuvre des compétences obligatoires effectués dans les réseaux publics et parapublics dans le cadre d'études supérieures.	Coût : 545,6M\$
Demande de la FECQ n°2	Revoir certaines modalités et accroître les taux du crédit d'impôt applicables aux dépenses engagées par les entreprises privées rémunérant les stagiaires de façon à ce que les stages effectués au privé soient tous rémunérés.	Coût : environ 125 M\$
Demande de la FECQ n°3	Implanter une politique de subvention pour financer les initiatives qui visent à contrer l'insécurité alimentaire sur les campus d'enseignement supérieur.	Coût : 850 000\$
Demande de la FECQ n°4	Augmenter le montant alloué aux bourses Parcours pour la mobilité étudiante pour l'année 2025-2026.	Coût : 10,4 M\$
Demande de la FECQ n°5	Investir dans une campagne publicitaire pour faire connaître le programme de bourses Parcours pour la mobilité étudiante.	Coût : 500 000\$
Demande de la FECQ n°6	Investir rapidement les fonds nécessaires à la résorption du déficit de maintien d'actif.	Coût : 946,2 M\$
Demande de la FECQ n°7	Investir rapidement les fonds nécessaires à l'agrandissement des cégeps en déficit d'espace théorique afin que ceux-ci puissent faire face à la croissance démographique.	Coût : montant à voir selon les projets

## BIBLIOGRAPHIE

---

Authier, P. (2024, 23 août). **Le Québec à court de l'équivalent de sept cégeps**. La Presse. Consulté à partir de <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2024-08-23/le-quebec-a-court-de-l-equivalent-de-s-ept-cegeps.php>

Goudreault, Z. (2024). **Les bourses de mobilité étudiante sont victimes de leur succès**. Le Devoir. Consulté à partir de <https://www.ledevoir.com/societe/education/819121/bourses-mobilite-etudiante-sont-victimes-succes>

Institut de la statistique du Québec. (2024). **Effectifs étudiants à l'enseignement collégial selon diverses variables, au trimestre d'automne, Québec**. Consulté à partir de [https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken213\\_Afich\\_Tabl.page\\_tabl?p\\_lang=1&p\\_id\\_raprt=3417](https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken213_Afich_Tabl.page_tabl?p_lang=1&p_id_raprt=3417)

Institut de la statistique du Québec. (2024). **Effectifs étudiants à l'enseignement universitaire selon diverses variables, au trimestre d'automne, Québec**. Consulté à partir de [https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken213\\_Afich\\_Tabl.page\\_tabl?p\\_lang=&p\\_id\\_raprt=3417](https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken213_Afich_Tabl.page_tabl?p_lang=&p_id_raprt=3417)

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. (2023). **Rémunération des stages**. Consulté à partir de <https://iris-recherche.qc.ca/publications/remuneration-stages/>

Ministère de l'Éducation du Québec. (2024). **Régime budgétaire des cégeps 2024-2025**. Consulté à partir de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/cegeps/serVICES-administratifs/Regle-budgetaire-cegeps/regime-budgetaire-cegeps-2024-2025-mai2024.pdf>

Observatoire régional de l'écosystème alimentaire. (année). **Se nourrir : une condition pour réussir**. Consulté à partir de <https://oresquebec.ca/article-de-dossiers/enjeux/se-nourrir-une-condition-pour-reussir/>

Proulx, V. (2023, 27 janvier). **La crise du logement existe bel et bien**. La Presse. Consulté à partir de <https://www.lapresse.ca/affaires/marche-immobilier/2023-01-27/marche-locatif/la-crise-du-logement-existe-bel-et-bien.php>

Radio-Canada. (2024). **Bourses Perspectives : Pénurie de main-d'œuvre au Québec**. Consulté à partir de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2060124/bourses-perspective-penurie-main-oeuvre-quebec>

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (année). **Enquête sur les logements locatifs dans les centres urbains : Taux d'inoccupation**. Consulté à partir de <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/enquete-sur-les-logements-locatifs-centres-urbains-taux-dinoccupation>

Vérificateur général du Québec. (2024). **Rapport annuel 2024 : Cégep**. Consulté à partir de [https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/208/VGQ\\_mai2024\\_ch2\\_Cegep.pdf](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/208/VGQ_mai2024_ch2_Cegep.pdf)